



Montpellier, le 04 mai 2018

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Organisation(s) syndicale(s) à l'origine de la demande de négociation préalable :
SE-UNSA 34,

Date du courrier invitant à la négociation préalable :
30 avril 2018

Date/heure/lieu de la négociation : **04 mai 2018 à 14H00**, à la Direction des services
départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault.

PARTICIPANTS :

Représentants SE-UNSA 34 :

- Madame Charlotte PERRIN
- Madame Marie-Jeanne VERNY
- Monsieur Robert BIGGIO

Représentants de l'administration :

- Monsieur Olivier BOST IENA
- Monsieur Didier LACOUR chef de cabinet DSDEN 34

REVENDEICATIONS DE L'ORGANISATION SYNDICALE :

Postes de DEA de l'école Bouloche et du CPC Langue Régionale hors procédure de carte
scolaire. La structure reste identique.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION :

- La DSDEN a répondu aux instructions académiques de transformation du support de
DEA en direction ordinaire.
- Maintien de l'organisation actuelle pour la langue régionale occitan

CONCLUSIONS DE LA NEGOCIATION :

L'organisation syndicale demande le maintien du statut de DEA sur l'école Bouloche et le
maintien d'un appel à candidature d'un poste de CPC occitan à vocation départementale.

Signature de l'autorité administrative
Compétente

Signature des représentants syndicaux